

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** ANTIMOINE ≤ 99,5 %, en poudre**Code du produit:** 9258**No CAS:**

7440-36-0

Numéro CE:

231-146-5

Numéro d'enregistrement

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Emploi de la substance / de la préparation**

Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Carl Roth GmbH + Co. KG

Schoemperlenstraße 3-5

76185 Karlsruhe

Allemagne

Telefon: +49/(0)721 5606-0

Telefax: +49/(0)721 5606-149

E-Mail: sicherheit@carlroth.de

Service chargé des renseignements: Division sécurité au travail et protection de l'environnement**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Institut National de Recherche et de Sécurité,

I.N.R.S. Tél. 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R37: Irritant pour les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Nom du produit: ANTIMOINE ≤ 99,5 %, en poudre

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Indications complémentaires:

-

2.3 Autres dangers

Tous les produits chimiques sont potentiellement dangereux. Ils sont donc uniquement être manipulés par du personnel spécialement formé avec le soin nécessaire.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****3.1 Caractérisation chimique: Substances****No CAS Désignation**

7440-36-0 antimoine

Code(s) d'identification**Numéro CE:** 231-146-5**Formule:** Sb**Masse molaire [g/mol]:** 121,75**4 Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver à l'eau

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux sous l'eau courante pour plus de sécurité. Consulter un médecin lorsque des troubles apparaissent.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite un verre d'eau.

Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants

toux

Troubles gastro-intestinaux

(suite page 3)



Nom du produit: ANTIMOINE ≤ 99,5 %, en poudre

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les poussières.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Préventions des incendies et des explosions:

L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque de coup de poussière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 4)

Nom du produit: ANTIMOINE ≤ 99,5 %, en poudre

(suite de la page 3)

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker à sec.

Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****7440-36-0 antimoine**VME (France) | 0,5 mg/m³**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas respirer les poussières.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire:

Nécessaire en cas de formation de poussières: filtre P2.

Protection des mains:

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, épaisseur: ≥ 0,11 mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 5)

Nom du produit: ANTIMOINE ≤ 99,5 %, en poudre

(suite de la page 4)

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile, épaisseur: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Gris
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.

valeur du pH:	Aucune information disponible.
----------------------	--------------------------------

Changement d'état

Point de fusion:	630 °C
Point d'ébullition:	1635 °C

Point d'éclair	Aucune information disponible.
-----------------------	--------------------------------

Inflammabilité (solide, gazeux):	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
------------------------------------	--------------------------------

Température de décomposition:	Aucune information disponible.
--------------------------------------	--------------------------------

Auto-inflammation:	Aucune information disponible.
---------------------------	--------------------------------

Danger d'explosion:	Aucune information disponible.
----------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion:

Inférieure:	Aucune information disponible.
Supérieure:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
----------------------------	--------------------------------

Densité à 20 °C:	6,69 g/cm ³
-------------------------	------------------------

Masse volumique à 20 °C:	2000 - 3000 kg/m ³
Densité de vapeur.	Aucune information disponible.
Vitesse d'évaporation.	Aucune information disponible.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
--	---------------------

(suite page 6)

Nom du produit: ANTIMOINE ≤ 99,5 %, en poudre

(suite de la page 5)

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Aucune information disponible.

Viscosité:

Dynamique: Aucune information disponible.

Cinématique: Aucune information disponible.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions violentes ou explosives au contact des substances nommées.

nitrates

métaux en poudre

iode

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

Aluminium

halogènes

Acides

Oxydants forts

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles:

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie: voir point 5.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë:****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD ₅₀	7000 mg/kg (rat) (TOXNET)
------	------------------	---------------------------

Effet primaire d'irritation:**de la peau:**

Faible irritation.

des yeux:

Faible irritation.

Après respiration:

Irritation de la muqueuse, toux, résorption.

Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 7)



Nom du produit: ANTIMOINE ≤ 99,5 %, en poudre

(suite de la page 6)

Effets CMR:**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Toxicité pour la reproduction:

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration:

Non applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Indications toxicologiques complémentaires:

En cas d'ingestion: irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

Diarrhée

En cas de résorption:

Lésions du foie et des reins.

Lésion des poumons.

Renseignements supplémentaires:

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:**

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:**Remarque:**

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Nom du produit: ANTIMOINE ≤ 99,5 %, en poudre

(suite de la page 7)

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

L'élimination des déchets est réglementée par des services compétents régionaux. Veuillez prendre contact avec les services compétents (administration ou entreprise d'élimination des déchets) qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

UN2871

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR
IMDG, IATA2871 ANTIMOINE EN POUDRE
ANTIMONY POWDER

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe
Étiquette6.1 Matières toxiques.
6.1

IMDG, IATA

Class
Label6.1 Toxic substances.
6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Indice Kemler:

Attention: Matières toxiques.
60

(suite page 9)



Nom du produit: ANTIMOINE ≤ 99,5 %, en poudre

(suite de la page 8)

No EMS:	F-A,S-A
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	E
"Règlement type" de l'ONU:	UN2871, ANTIMOINE EN POUDRE, 6.1, III

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique: Division: sécurité au travail et protection de l'environnement

Contact: Frau Weckemann

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

LD50*: Lethal Dose, 50 percent (Not relevant for classification)

LD50*: Lethal Concentration, 50 percent (Not relevant for classification)

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**